



## La Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation du patrimoine créent un fonds pour le patrimoine naturel et la biodiversité

**Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et la Fondation du patrimoine vont créer un fonds pour préserver le patrimoine naturel et la biodiversité.**

Alors que **la biodiversité s'effondre** et que **les financements publics dédiés à sa préservation et sa restauration ne sont pas à la hauteur des enjeux**, il apparaît qu'un modèle économique de la biodiversité fait cruellement défaut. La Région Nouvelle-Aquitaine, au travers de sa double compétence en matière de développement économique et de préservation de la biodiversité, est tout à fait **légitime pour l'initier et offrir des solutions aux entreprises, aux côtés de la Fondation du patrimoine, premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine en France.**

Ainsi, parmi les leviers d'actions mobilisables par la Région figure **la création d'un fonds régional dédié à la collecte de fonds publics et privés** et au financement d'actions concrètes en faveur de la biodiversité en lien direct ou indirect avec l'impact des entreprises.

Ainsi, dans le cadre d'un partenariat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation du patrimoine créent **un fonds commun dédié, alimenté principalement par du mécénat d'entreprises.**

Ce fonds est doté d'un montant de départ de **200 000 euros pour assurer un effet levier** auprès des mécènes privés, abondé à parité par la Région et par la Fondation du patrimoine. L'ambition est ainsi de **lever des fonds privés, avec pour objectif de doubler à minima** les montants apportés chaque année par la Région et la Fondation du patrimoine.

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>